



Relevé de conclusions

29 janvier 2019 à 14h

Antenne du COREPEM
2 rue du Mail de Broc, 44490 LE CROISIC

Référence projet FEAMP : PLATFORM N2000

Personnes présentes : Christine MIGNÉ (DDTM/DML 44 – ULAM), Christophe HECKING (SAEML LAPP), Max PALLADIN (SAEML LAPP), Daniel LE GALL (COREPEM), Roland REJOU (Club de Croisière Croisicais (CCC) – Club de plongée CASCA), Marine REYNAUD (Ecole Centrale de Nantes – Club de plongée CASCA), Jean-Claude MÉNARD (association Estuaire Loire & Vilaine (ELV)), Philippe DELLA VALLE (CAP Atlantique), Claude DECKER (Adjoint à l'environnement commune du Croisic), Christophe GOUMAS (FNPPSF - CD44 Pêche Plaisance), Yves BOSSE (Club Pêche Plaisance Skäl), Benoît NICOL (Adjoint à l'environnement commune de Batz sur Mer), Daniel ELOI (Elu à la commune de Piriac - Littoral et Sécurité), Laurence DUPONT (CPIE Loire-Océane).

Personnes excusées : Nathalie COCHENNEC-LAUREAU (Ifremer – LER/MPL), Sandrine DERRIEN-COURTEL (MNHN Concarneau), Yves LOUIS (DIRM NAMO), Laure DUPÉCHAUD (AFB), Marie-Chantal BOUTET (association ABC1759), Laurence MIOSSÉC (association Estuaire Loire & Vilaine), Philippe CLUZEAU (CNT), Hervé GILORY (Elu à la commune de Pénestin), Françoise DELABY (DREAL Pays de la Loire).

Ordre du jour :

1. Rappel de la démarche et du contexte
2. Présentation des actions
3. Calendrier des travaux
4. Travail sur le projet d'actualisation de la plaquette de présentation du site Natura 2000 Plateau du Four
5. Promotion de la Charte Natura 2000
6. Discussion libre et questions diverses

NB : voir diaporama joint pour plus de précisions.

1. Rappel de la démarche et du contexte

Estelle BAUDINIÈRE présente le cadre dans lequel le projet FEAMP PLATFORF N2000 a été monté. Elle rappelle également quelques éléments sur le site du Plateau du Four notamment sa localisation et l'avancée du travail depuis sa désignation en tant que site Natura 2000.

2. Présentation des actions

Estelle BAUDINIÈRE présente les 5 axes de travail autour desquels les actions vont être mises en œuvre durant cette période à savoir (i) les suivis écologiques, (ii) les suivis des usages et activités, (iii) l'intégration aux réseaux de veille, (iv) la communication et la sensibilisation et (v) l'animation générale. Elle informe les participants que ce sera l'association ELV qui réalisera les suivis subtidiaux des macroalgues et qui se chargera de la rédaction du rapport détaillant le travail effectué et le bilan qui en sera fait. Elle profite de ce groupe de travail pour lancer un appel à participation pour les inventaires intertidaux sur le champ de blocs mais également pour les comptages in situ et les entretiens pour évaluer l'évolution potentielle des activités et de la fréquentation au sein du périmètre Natura 2000.

Jean-Claude MÉNARD intervient pour exposer ses observations sous-marines des macroalgues au niveau du Plateau du Four. Il fait part de la prolifération des cystoseires à la place des laminaires suite à la tempête Xynthia (fin de l'hiver 2010) sur la station Four_CYS. En effet, cette tempête avait provoqué le retournement des roches, empêchant l'installation des jeunes stades de laminaires et permettant l'installation d'autres espèces dont les cystoseires. Il indique que la station Four_LHY, exceptionnellement riche et dense en laminaires, et qui sera à nouveau suivie lors de la période estivale 2019 est toujours étudiée par le MNHN de Concarneau du fait de sa singularité. Jean-Claude MÉNARD présente ensuite la méthodologie qui sera employée pour ce suivi estival. Au niveau de chacune des 3 stations, 10 quadrats de 50cm x 50cm sont posés aléatoirement et photographiés. Les espèces algales y sont décrites, dénombrées, mesurées (longueur du stipe) et leur état physiologique évalué. Les données recueillies en plongée sont envoyées au MNHN de Concarneau pour les intégrer aux précédents suivis et assurer une continuité dans les observations.

3. Calendrier des travaux

Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions est présenté (ci-dessous). Il pourra faire l'objet de modifications en cas de besoins spécifiques, comme notamment l'organisation de groupes de travail thématiques.

★ Proposition de points d'étape

Dossier	Site	GRANDS AXES DE TRAVAIL		2018				2019				2020			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2		
80	Four	I - Suivis écologiques	Champ de blocs et laminaires	\					x	x					
80	Four	II - Suivis des usages et des activités (évolution et perception du milieu)	Comptages et enquêtes	\			x	x	x	x					
80	Four	III - Intégration aux réseaux de veille	Qual. eau, Mamm. marins, Projets impactants	\	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
80	Four	IV - Communication et Sensibilisation	Plaquettes Site N2000 et Mouillages innovants Charte N2000	\	x	x			x	x				x	
80	Four	V - Animation générale	GT, COPIL, TR gestionnaires AMP, promotion charte, réponses aux sollicitation des usagers et Etat, Mâj site internet	\	x	x	x	x	★	x	x	x	★	x	★

4. Travail sur le projet d'actualisation de la plaquette de présentation du site Natura 2000 Plateau du Four

Estelle BAUDINIÈRE propose aux participants au groupe de travail de partager leur avis sur la forme et le fond de ce dépliant, actuellement dans sa version de projet. Elle ajoute que les commentaires seront à lui transmettre pour le 1^{er} février afin de finaliser le travail avec le graphiste et d'imprimer ce document en amont des sorties terrain sur le Plateau du Four, idéalement mi-février. En effet, les premières sorties prévues les 20 et 21 mars seront également l'occasion de faire de la sensibilisation auprès des personnes présentes sur le site. Au total, 1000 exemplaires seront imprimés pour être distribués.

Les représentants du CCC, du Club de plongée CASCA, le CPIE Loire-Océane sont demandeurs pour en avoir quelques exemplaires pour diffusion auprès des adhérents ou lors de campagnes de sensibilisation.

Le constat général des participants à ce groupe de travail est que le document est trop chargé en texte et qu'il est trop technique (« COPIL », « DOCOB »). Le grand public veut accéder à de l'information simple et facilement accessible par des mots clés et des images/logos. Par exemple, mettre les photos des mammifères marins d'intérêt communautaire, qui leur parleront plus que la blénie, serait plus pertinent. Il est également proposé de remplacer l'actuelle carte de localisation par la carte de sensibilité présente dans la Charte Natura 2000. Pour des informations plus précises sur la politique Natura 2000 et sur le Plateau du Four, les usagers pourront se rendre sur le site internet. Un premier travail d'épuration et de modulation des éléments graphiques seront donc effectués, sur la base des retours qui pourront être faits d'ici le 1^{er} février.

5. Promotion de la Charte Natura 2000

Estelle BAUDINIÈRE rappelle le contenu et la finalité de la Charte Natura 2000. Elle encourage les structures qui le souhaitent d'en être signataire en précisant qu'il s'agit avant tout d'un engagement moral dans la dynamique et la politique Natura 2000.

Laurence DUPONT demande si la Charte pourrait se présenter dans un format plus « light » afin qu'elle soit plus aisée à appréhender et plus facile à diffuser au grand public lors d'éventuels ateliers ou de session terrain axés sur la sensibilisation. Elle prend l'exemple de plaisanciers sensibilisés et qui iraient sur le Plateau du Four.

Estelle BAUDINIÈRE indique que la Charte est dans sa version définitive et qu'elle ne peut être modifiée. Cependant, il pourrait être possible d'en communiquer les grandes lignes, avec éventuellement un flashcode renvoyant vers le site internet, dans un support de type « flyer » pour capter plus de personnes et recueillir de nouveaux signataires.

Laurence DUPONT s'interroge sur l'accessibilité de la Charte par le grand public et la voit davantage destinée à des structures comme des associations ou des clubs plutôt qu'aux particuliers. Pour ces derniers, il serait souhaitable d'avoir quelque chose de plus « convivial ». Elle prend l'exemple du CPIE de Belle-Île en Mer dont l'animatrice, Céline MARIE, fait adhérer des particuliers sur des engagements simples sans que ce soit un engagement officiel. Ce premier engagement encourage l'utilisateur à être plus vigilant.

Estelle BAUDINIÈRE admet que son accessibilité n'est pas facilitée car la signature oblige l'individu ou la structure à se rapprocher du COREPEM qui relaie la document officiel (Cerfa) à la DDTM/DML de Loire-Atlantique. Elle ajoute que cette charte s'adresse bien à tous, de l'utilisateur individuel à la structure collective.

Claude DECKER demande si un courrier a déjà été adressé aux associations de plaisanciers pour les inviter à signer cette Charte et à s'en faire le relai.

Estelle BAUDINIÈRE répond que la Charte leur a déjà été transmise à l'occasion du message annonçant la reprise de l'animation en mai 2018 ainsi que lors de l'envoi de l'invitation à ce groupe de travail.

Roland REJOU confirme l'avoir bien reçue et va se rapprocher des adhérents du CCC pour les informer de l'existence de cette Charte afin qu'elle soit éventuellement signée.

Jean-Claude MÉNARD interroge Estelle BAUDINIÈRE sur le nombre de signataires de cette Charte sachant qu'ELV l'a signée.

Estelle BAUDINIÈRE lui répond qu'à ce jour, elle n'a pas connaissance de l'existence de signataires et n'a pas eu l'information comme quoi ELV l'avait fait. Elle se rapprochera de la DDTM/DML de Loire-Atlantique afin d'en connaître la liste.

Laurence DUPONT s'interroge sur la pertinence de la signature de cette Charte par les communes littorales.

Claude DECKER répond que sans action derrière, il serait absurde de la part des communes de s'engager sur cette charte. Il trouve plus judicieux que ce soient les usagers qui la signent en premier lieu. Il propose plutôt d'en faire référence dans un bulletin municipal mais surtout, de faire relayer cette information par Mathieu CHARBONNEAU, l'éco-garde de la commune du Croisic, qui se rend régulièrement sur le terrain.

Christophe HECKING signale qu'il est d'accord pour afficher cette information mais a peur qu'elle se perde au milieu de la masse de documents déjà mises au sein de la capitainerie. Il ajoute que, dans tous les cas, une personne déjà sensibilisée à l'environnement ira s'informer d'elle-même. Il faut surtout accompagner les personnes non sensibilisées pour qu'elles aient la bonne information.

Jean-Claude MÉNARD note que dans les engagements et recommandations de la Charte, il est fait mention que les signataires peuvent se faire le relai de la diffusion de l'existence de la Charte et de sensibiliser à la politique de Natura 2000.

Philippe DELLA VALLE indique qu'il pourrait être intéressant de pouvoir mettre cette information sur des sites utilisés par les usagers navigant (météo, marées, équipement...).

6. Discussion libre et questions diverses

Jean-Claude MÉNARD observe sur la première photo du dépliant, la présence d'ulves sur le plateau rocheux découvrant à marée basse. Il trouverait intéressant de réaliser un détournement GPS de cette espèce ainsi que d'autres espèces algales présentes comme les sargasses. Il ajoute que l'utilisation d'un drone pourrait être étudié dans ce cas.

Estelle BAUDINIÈRE lui répond la présence de ces espèces fluctue d'une année sur l'autre et que c'est aussi valable pour l'alternance des moules et des étoiles de mer. Elle ajoute que les moyens financiers n'ont pas été mobilisés pour réaliser ce type de suivi pour cette période d'animation mais que cela pourrait être envisageable.

Philippe DELLA VALLE demande si le COREPEM a été sollicité par l'AFB pour s'associer au projet Life intégré MarHa qui pourrait proposer davantage de financements pour des actions comme celle-ci.

Estelle BAUDINIÈRE dit qu'elle a participé aux réunions d'information relatives au montage de ce projet mais que le COREPEM s'est tourné vers le FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) pour le montage de 2 projets (mesures nationales 40 et 80). Ces 2 projets ont été élaborés en amont de la validation du projet MarHa.

Christophe GOUMAS se rappelle de la recherche de nouveaux moyens à la fin de la première session d'animation en mars 2016 pour la poursuivre et regrette son interruption soudaine qui a donné « un goût d'inachevé ». Il fait part de sa satisfaction de la relance de l'animation pour ce site Natura 2000.

Claude DECKER demande si une évaluation des connaissances de ce site Natura 2000 a été réalisée auprès de usagers qui y accèdent.

Philippe DELLA VALLE complète l'interrogation de Claude DECKER en demandant si une évaluation des connaissances sur la pêche à pied récréative a été faite depuis la pose des panneaux LIFE+ Pêche à Pied de Loisir (PAPL).

Estelle BAUDINIÈRE répond que cela avait été fait sur la partie rocheuse émergent, sur la thématique pêche à pied récréative à l'époque du projet LIFE+ PAPL entre 2015 et 2016. Le constat a été qu'il y avait des lacunes en matière de quantité, taille et engins autorisés pour les espèces ciblées. En ce qui concerne Natura 2000, le grand public n'en a que peu connaissance et l'interprète comme une zone mise « sous cloche » où « tout est interdit » du fait d'une protection environnementale qu'il imagine importante. Depuis les derniers entretiens de septembre 2016, il n'y a pas eu de nouvelle évaluation de ces connaissances.

Laurence DUPONT complète en disant que pour la partie littorale du territoire couvert par CAP Atlantique, elle a noté une meilleure connaissance et une amélioration des pratiques de pêche à pied de loisir depuis la pose de ces panneaux. Elle ajoute qu'une campagne d'actions est menée en Baie de Vilaine (zone Natura 2000) et elle a noté d'importantes lacunes sur la politique de Natura 2000 et les mesures de protections en place.

Christine MIGNÉ ajoute qu'une sensibilisation pourrait être réalisée auprès des enfants dans les écoles car ils sont sensibles, réceptifs et sont de bons relais d'informations vers les adultes.

Claude DECKER note que la multiplication des actions de communication depuis ces dernières années invite davantage le grand public à s'informer sur les bonnes pratiques et les enjeux locaux, notamment avec la distribution des Calipêche élaborés par CAP Atlantique. Il reconnaît également qu'il est plus facile de sensibiliser sur le littoral qu'en pleine mer, comme ça pourrait être le cas pour le site du Plateau du Four.

Christophe GOUMAS rappelle que la FNPPSF a développé un livret appelé « Guide des bonnes pratiques » à destination des usagers pratiquant la pêche de loisir. Ce support doit être couplé à de la sensibilisation continue, de manière simple, et éviter d'être dans la répression car les pratiquants peuvent se sentir agressés. Mais malheureusement, il faut aussi passer par ça même s'ils le comprennent de mieux en mieux, notamment sur la pêche au bar.

Estelle BAUDINIÈRE précise que de nombreux usagers ne sont pas rattachés à une fédération ou à une structure et donc ne sont pas aussi sensibilisés que les pratiquants fédérés.

Christophe GOUMAS indique qu'au niveau de la fédération de pêche, pour la partie sud-Loire (Mindin, Préfailles), cela représente près de 1500 personnes ce qui est tout de même conséquent.

Jean-Claude MÉNARD ajoute que la communication et la sensibilisation passe aussi par les réseaux sociaux et prend l'exemple du film sur l'effet du retournement des blocs sur la faune et la flore¹. Ce type de support marque les esprits et se diffuse entre personnes.

Les invités à ce groupe de travail n'ayant plus de commentaire, Estelle BAUDINIÈRE remercie les participants de leur présence et pour les échanges constructifs.

La réunion est clôturée à 15h20.

¹ <https://www.dailymotion.com/video/x5eymzf>